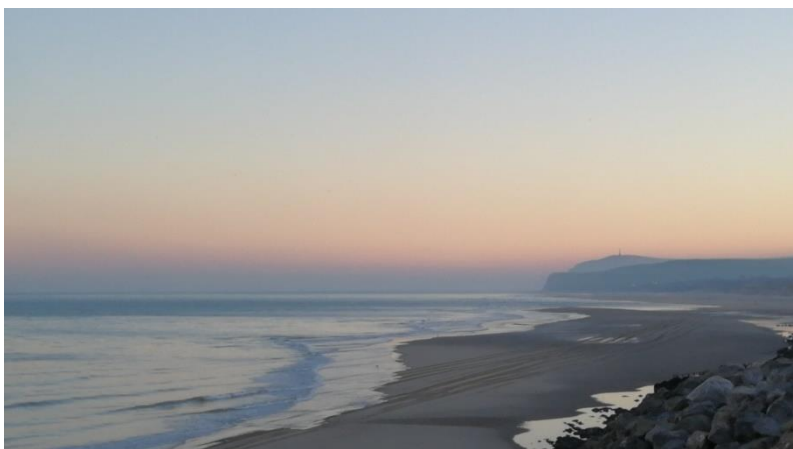




DOSSIER DE CANDIDATURE
ÉLABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE
DU SITE REMARQUABLE DE LA BAIE DE WISSANT
FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Appel à partenaires ANEL-Cerema
« Gestion intégrée de la mer et du littoral »

SOMMAIRE

1.	LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS ET SES PARTENAIRES	1
2.	LA BAIE DE WISSANT : UN SITE REMARQUABLE ET COMPLEXE	2
2.1	Contexte du projet.....	2
2.2	La baie de Wissant	2
2.2.1	Un contexte hydrosédimentaire complexe	3
2.2.2	Un grand site remarquable	4
2.2.3	Un tissu associatif fort	5
2.3	Rappel des démarches lancées antérieurement.....	5
3.	UN DEFI : FAIRE DE CETTE MENACE LIEE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE UNE OPPORTUNITE POUR REPENSER LE TERRITOIRE DE LA BAIE DE WISSANT	6
3.1	Résultat 1 : Un socle de connaissances commun est défini (mois 1 à 6)	7
3.2	Résultat 2 : Un inventaire exhaustif des enjeux de la baie de Wissant est réalisé (mois 5 à 12)	7
3.3	Résultat 3 : Les habitants, associations, acteurs de la vie économique, touristique, associative de la baie de Wissant sont concertés (mois 13 à 24)	8
3.4	Résultat 4 : Un projet de territoire ambitieux à l'échelle de la baie de Wissant est écrit et traduit dans un programme d'actions opérationnel pluriannuel (mois 19 à 24).....	9
4.	UN PARTENARIAT FORT POUR REpondre A CES ENJEUX CRUCIAUX POUR LE TERRITOIRE DE LA CCT2C.....	9
4.1	Équipe projet mobilisée par la structure porteuse et les partenaires	109
4.2	Budget et plan de financement prévisionnels	10
4.3	Comité de pilotage et comité technique	10

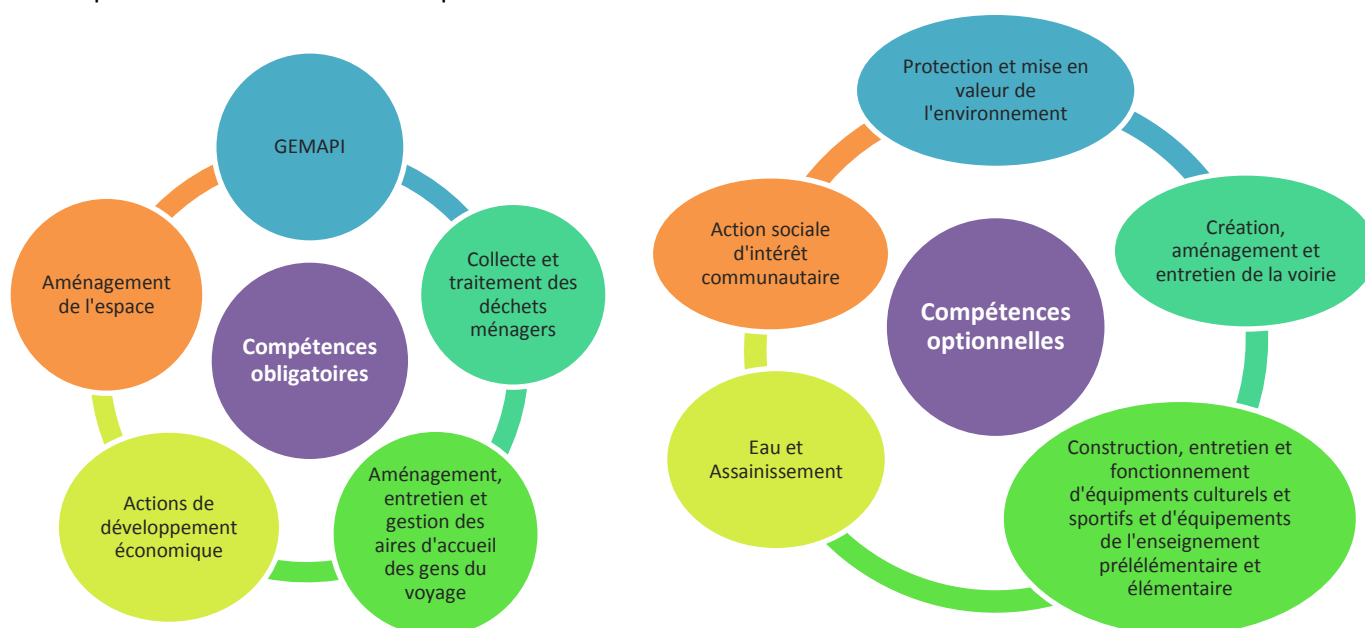
1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS ET SES PARTENAIRES



La Communauté de communes de La terre des 2 caps (CCT2C) est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui regroupe 21 communes et 22 425 habitants. Suite à la loi MAPTAM du 27/01/2014 qui a créé la compétence GEMAPI, la CCT2C est compétente depuis le 01/01/2018 et répond à de forts enjeux sur le littoral notamment en termes de gestion du trait de côte et ce depuis les premiers jours. Les communes de La terre des 2 caps concernées par le projet de partenariat sont Audinghen, Tardinghen et Wissant.

La commune d'Escalles située plus au nord fait partie de la Communauté d'agglomération du Grand Calais terres et mers. Cette commune sera intégrée en phase de concertation.

Les compétences de La terre des 2 caps sont les suivantes :



A ces compétences s'ajoutent des compétences facultatives telles que l'établissement et l'exploitation de réseaux et services locaux de communication électroniques, la mise en œuvre d'une saison culturelle intercommunale, le soutien et le développement de l'accès à la lecture publique par la coordination du réseau des bibliothèques, la gestion d'équipements patrimoniaux de mémoire et valorisation du territoire, soutien aux associations culturelles et sportives, activités dans le cadre de l'animation du territoire en lien avec les compétences de la CCT2C, mise en œuvre d'une signalisation d'intérêt local, prise en charge du transport pour les activités et évènements organisés par la CCT2C.



Le Pôle métropolitain côte d'Opale (PMCO) est un syndicat mixte ouvert qui couvre un territoire à la fois urbain et rural de plus de 700 000 habitants sur le littoral de la côte d'Opale (Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Dunkerquois, Montreuillois). Il compte parmi ses adhérents 11 EPCI ainsi que les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais.

Le PMCO est engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre l'érosion côtière et la submersion marine. En 2013, accompagné par les services de l'État en région et le Conseil régional des Hauts-de-France, le PMCO s'est doté d'une cellule technique Littoral pour répondre au besoin d'ingénierie des territoires en la matière. L'action de cette cellule visait à établir une stratégie de gestion durable à l'échelle de l'ensemble du littoral. Avec la création de la compétence GEMAPI, la cellule technique Littoral est devenue le service commun de défense contre la mer au 1^{er} janvier 2019, service auquel adhèrent 4 EPCI du PMCO : la Communauté urbaine de Dunkerque, la Communauté de communes de la région d'Audruicq, La terre des 2 caps et la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Ce service, composé de 3 agents ETP, mène des études générales et ponctuelles pour les 4 EPCI membres et accompagne ces derniers dans l'ensemble des opérations relatives au littoral (appui technique, juridique et pour la recherche de financements). Il promeut une cohérence des actions à une échelle plus large.

Ce projet sera réalisé avec une implication forte des services de l'État à travers la DDTM du Pas-de-Calais, la DREAL mais également l'appui de la Région et du Conservatoire du littoral. L'agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale sera également impliquée dans le projet. Cet organisme a accompagné les services de La terre des 2 caps lors de la mise en place de son PLUi et sera en accompagnement lors de sa révision.

2. LA BAIE DE WISSANT : UN SITE REMARQUABLE ET COMPLEXE

2.1 Contexte du projet



Le paysage du territoire de La terre des 2 caps (CCT2C) est caractérisé par trois entités distinctes: le littoral et l'arrière littoral, le bassin carrier et l'arc urbain ainsi que les monts et vallées entre la Slack et le Wimereux. Le littoral se caractérise par un trait de côte de 18km fortement marqué par les cours d'eau où alternent des côtes dunaires et à falaises.

Les ouvrages de protection contre la mer présents sur le littoral de la CCT2C protègent les biens et les personnes face aux aléas d'érosion et/ou de submersion. Ce sont environ 600 habitants qui sont concernées directement. Ce chiffre n'intègre pas l'ensemble des visiteurs touristiques dont la présence est importante durant chaque période de vacances y compris de pays européens. Hors période estivale, les touristes sont présents et les résidences secondaires se remplissent.

L'enjeu principal à l'échelle de la collectivité est de définir une stratégie de gestion du trait de côte s'inscrivant dans le projet long terme d'aménagement du territoire d'un point de vue environnemental, économique et de développement du territoire.

2.2 La baie de Wissant



La CCT2C souhaite candidater pour l'appel à partenaires concernant la problématique spécifique de la baie Wissant. La baie est composée des communes de Wissant (957 habitants), Audinghen (589 habitants), Tardinghen (155 habitants) et Escalles (237 habitants) entre les caps Blanc nez et Gris nez (données INSEE).

La baie est soumise à une érosion soutenue engendrant un recul du trait de côte et un abaissement de l'estran ayant pour conséquences à Wissant :

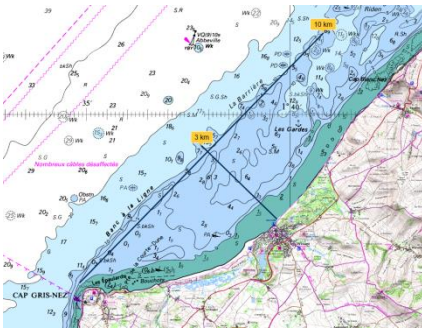
- un risque de déchaussement et de déstabilisation du perré reconstruit en 2015 compte tenu de la baisse de l'estran,
- une forte exposition à la mer des ouvrages et des dunes situés en haut de plage,
- une augmentation du risque de submersion marine par paquets de mer en cas de tempête et de forts coefficients, qui pourrait de fait étendre la zone d'aléas cartographiée dans le PPRL en vigueur,
- une diminution de l'intérêt touristique (absence de plage sèche à marée haute) pouvant entraîner des difficultés économiques sur le territoire,
- une menace pour les habitations et les installations publiques protégées par endroit par le simple cordon dunaire.



Afin de protéger la commune de Wissant face à ces aléas, des solutions de défense contre la mer ont été étudiées et notamment un projet de rechargement massif de la partie centrale de la baie de Wissant. Cette étude a mis en évidence que la tendance érosive actuelle ne pourrait être inversée même en considérant un apport de 1,7 millions de m³ de sable sur un linéaire de 3 km. De plus, les 30 millions d'euros de travaux estimés, auxquels s'ajouteraient des coûts d'entretien de 25 millions d'euros sur 10 ans, sont sans commune mesure en considérant le budget GEMAPI actuel de 455 000 €/an. A cet enjeu, s'ajoute celui du devenir des marais de Tardinghen qui pourraient se retrouver en communication directe avec la mer modifiant ainsi tout un écosystème et un paysage.

C'est pourquoi, il est aujourd'hui impératif pour la communauté de communes de pouvoir réfléchir à de nouvelles perspectives à l'échelle de la baie, ceci en concertation avec la population. Il est nécessaire d'avoir une approche globale afin de permettre un projet de territoire ambitieux répondant aux enjeux liés au réchauffement climatique et à son impact sur le trait de côte.

2.2.1 Un contexte hydrosédimentaire complexe



La baie de Wissant est un secteur de plus de 30 km² qui va du Gris Nez au Blanc Nez et qui est délimité par la côte et le banc à la Ligne (haut-fond sableux)

La baie est une zone où le transit sédimentaire est très particulier et dont la dérive littorale est impactée par l'inversion des courants. L'évolution du banc à la Ligne a probablement été un facteur clef dans l'évolution de l'érosion.

Des cycles érosifs et d'accrétion ont été observés depuis le début des années 1900 jusqu'à aujourd'hui avec des périodes où le niveau de sable montait jusqu'au niveau de la promenade actuelle (par ex. en 1948- 1985) avec un envahissement de sable dans la ville en 1952.

En 1920, le niveau du haut de plage est particulièrement bas, les palplanches de la base de l'ancien perré étant visibles.

Depuis la fin des années 90 et début des années 2000, l'érosion du haut de plage et de la Dune d'amont est présente. Le retour d'une accrétion ne semble pas s'amorcer aujourd'hui. La tension érosive a plutôt tendance à s'accroître.



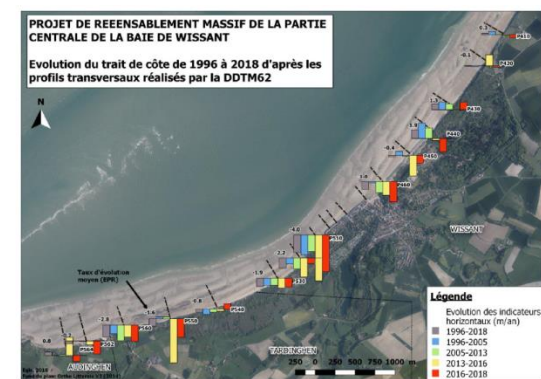


Figure 36 : Evolution du trait de côte de 1996 à 2018 d'après les levés de profils topographiques réalisés par la DDTM62

L'érosion du trait de côte a été en relation avec la position et l'ampleur du banc à la Ligne. Ce banc, quand il était collé à la côte au début des années 1900 conférait une très bonne protection. A la faveur d'une érosion permanente pouvant être liée à un déséquilibre entre les apports de sable et les départs, le banc s'est décollé de la côte créant un chenal parallèle au rivage. Ce chenal a favorisé le développement de courants longitudinaux qui jouent un rôle aggravant dans le départ de sable en jusant.

L'abaissement de l'estran a été, entre autres, une des raisons de la destruction du perré en 2007. La reconstruction du perré en enrochements a été décidée pour permettre une limitation de l'effet de l'ouvrage sur l'estran par rapport au perré lisse qui était très impactant d'un point de vue hydrosédimentaire (par réflexion des houles en pied d'ouvrage).

La baie perd entre 50 et 80 000 m³ de sable par an. Le niveau de sable baissant et les dunes s'amaigrissant, la relation de transfert de sable entre la dune et l'estran n'est plus équilibrée.

La Dune d'aval a perdu plus de 200 m de largeur entre 1950 et aujourd'hui. Actuellement, le trait de côte est à une quarantaine de mètres des premières habitations. L'érosion de cette dune est probablement multifactorielle. La présence du perré avec les extensions au sud en enrochement a probablement eu un effet de bord sur ce secteur. Le perré fait comme une avancée qui favorise l'érosion. La Dune d'amont a été longtemps en accrétion mais la tendance semble s'inverser depuis quelques années. Le long du marais de Tardinghen, la dune du Chatelet présente une érosion régulière qui diminue la largeur du cordon dunaire.

La zone arrière du cordon dunaire du Chatelet est susceptible d'être immergée par la mer par formation d'une brèche. Côté Wissant, le PPRL mentionne un risque de submersion marine par paquets de mers. Les enjeux sur Wissant (plus de 600 habitants ainsi que des activités économiques liées au tourisme concernés à l'arrière du perré et de la Dune d'aval) sont plus importants que ceux sur Tardinghen (quelques habitations).

2.2.2 Un grand site remarquable



La baie de Wissant fait partie intégrante du Grand site des 2 caps. Le Département du Pas-de-Calais a obtenu pour la première fois le label Grand site de France le 29 mars 2011 pour son littoral emblématique des Deux caps Gris-Nez, Blanc-Nez. En 2018, le site a reçu la décision ministérielle qui renouvelle pour 6 ans son label Grand site de France.

La baie de Wissant est un site remarquable d'un point de vue faunistique et floristique. Ce sont 4 ZNIEFF et 2 sites Natura 2000 qui définissent le site. Un projet de site Natura 2000 en mer est également en cours au niveau de la baie entre le Gris Nez et le Blanc Nez. 2 sites inscrits existent également : celui du site des 2 caps et du Camp César. Cela induira l'implication du CNDPS¹ et de l'ABF² dans tout projet d'aménagement.

Les communes de la baie font partie du Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale.

¹ Commission départementale de la nature des sites et des paysages

² Architecte des bâtiments de France

La beauté du site attire de nombreux touristes chaque année non seulement pour ces caractéristiques naturelles mais également pour la qualité de la baie pour la pratique de sports nautiques et en particulier le kitesurf.

La baie de Wissant est reconnue pour sa production mytilicole ainsi que son activité de pêche.

2.2.3 Un tissu associatif fort

La commune de Wissant est également caractérisée par un tissu associatif fort. 3 associations sont très actives : les Amis de la baie de Wissant, l'Association de la Dune d'aval et l'Association de Sauvegarde de l'habitat du bas Wissant. Elles sont très impliquées dans le suivi du phénomène érosif de la baie.

2.3 Rappel des démarches lancées antérieurement

En 2016, un réensablement de 50 000 m³ avait été mis en œuvre au droit de la Dune d'aval en attendant un éventuel projet de réensablement massif. Le projet de réensablement massif a été étudié de 2018 à 2020 avec une modélisation numérique. Les études ont montré qu'il faudrait une quantité de sable de plus de 1,7 Mm³ de sable puis des apports réguliers pour compenser les départs. Le coût de ce réensablement, jugé trop excessif par la CCT2C, a été abandonné.



Pour limiter les effets de l'érosion, la CCT2C a un programme de gestion de la Dune d'aval qui consiste à suivre régulièrement la situation et déclencher des opérations de rechargement en sable pris sur l'estran. En moyenne ce sont 3 500 m³ de sable qui sont mobilisés par opération réalisée dans le cadre d'un arrêté préfectoral pluriannuel d'Autorisation d'occuper temporairement le domaine public maritime. Des casiers en filets coco ont également été mis en œuvre pour capter le sable éolien en août 2020.

Les opérations de gestion récurrentes de la CCT2C en pied de dune s'avèrent efficaces car le trait de côte n'a pas reculé depuis 2016, avant le réensablement de 50 000 m³. Cette gestion génère des dépenses régulières non négligeables à l'échelle de l'intercommunalité dont l'importance est liée au nombre de tempêtes hivernales et à leur intensité. Ces dépenses restent malgré tout modérées par rapport à un ouvrage en dur qui aurait pour conséquence l'augmentation de l'érosion de l'estran, ne réglant que très temporairement le problème.



En janvier 2019, la mairie de Tardighen a disposé des modules de protection avec l'appui de la CCT2C pour limiter l'érosion. Ces modules sont composés d'une structure en bois lestée par du sable en provenance de l'estran.

A l'issue de l'étude de réensablement massif, des dispositifs de mise en défens ont été dimensionnés et proposés. Ces propositions sont à l'étude. En attendant, il est prévu à court terme que soient mis en œuvre des modules de protection sur le modèle en place à Tardighen au droit des zones les plus vulnérables du cordon dunaire de Tardighen ainsi que de la Dune d'amont à la demande des communes concernées. Les services de l'État ont validé cette option à court terme.

La pose d'enrochements sur les secteurs dunaires est régulièrement sollicitée par des habitants, les associations et la Commune. A ce jour, de tels aménagements n'ont pas été mis en œuvre de crainte d'accélérer l'érosion de l'estran et diminuer la durée de vie du perré par un risque de déchaussement de l'ouvrage et la disparition de la plage à marée basse, et ainsi l'attractivité touristique. Il est important que dans le cadre de ce partenariat, le Cerema puisse accompagner la Terre des 2 caps afin d'étudier ces aménagements demandés et permette de caractériser les effets réels alors engendrés ainsi que leur intérêt par rapport à la problématique érosive actuelle.

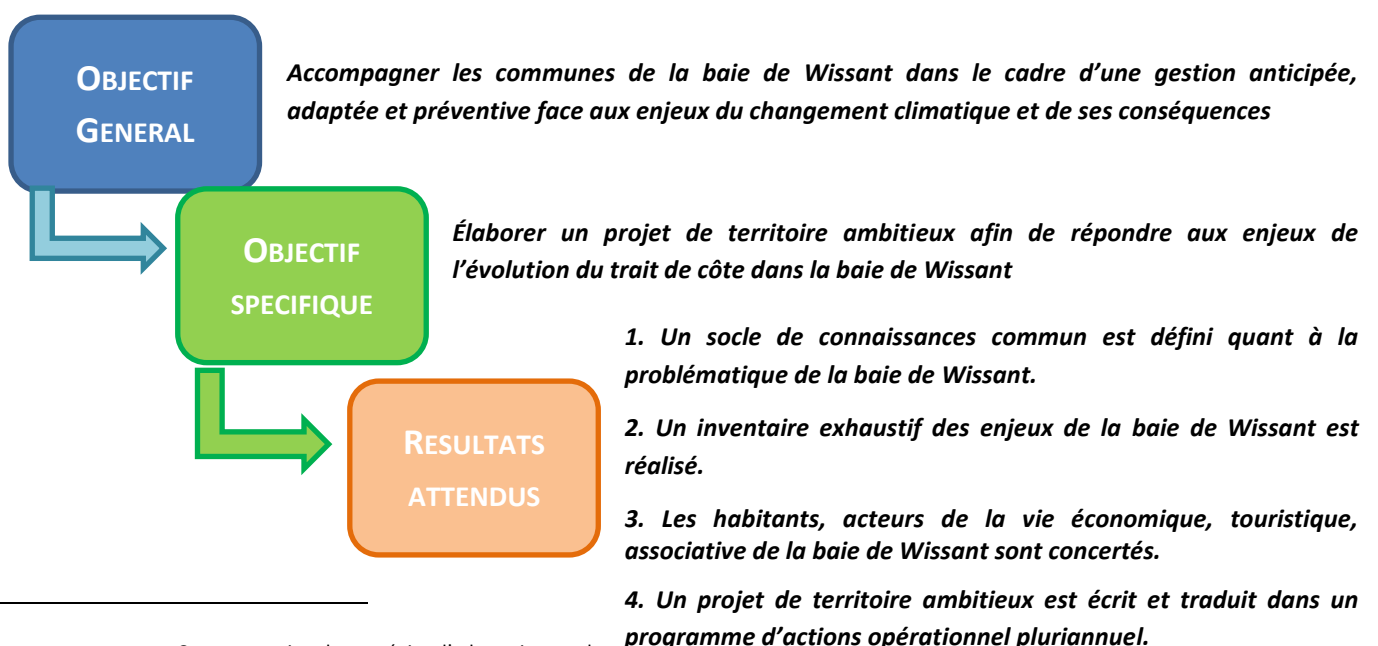
Enfin, dans le cadre de son projet COSACO³, l'Université du littoral côte d'Opale (ULCO) a travaillé sur le recul du trait de côte en 2065 tout en intégrant une analyse sociale des solutions possibles pour adapter le territoire. C'est une première étape de la concertation sur le thème de l'adaptation au changement climatique mais dont les limites ont révélé le manque de représentativité de la population dans les échanges. En effet, les débats ont essentiellement été nourris par les associations. Il sera primordial lors de la concertation réalisée dans le cadre de ce partenariat que soit impliquée l'ensemble des représentants de la population : personnes directement menacées par le recul du trait de côte, habitants des autres quartiers de Wissant, habitants des autres communes et visiteurs de Wissant. Toutes les générations devront également pouvoir apporter leur vision de la baie.

Une étude a été lancée fin 2020 sous maîtrise d'ouvrage du PMCO comportant une tranche ferme à vocation technique et opérationnelle de définition co-construite de pratiques de gestion durable des cordons dunaires pour les EPCI membres du service commun de défense contre la mer. À celle-ci s'ajoute une tranche optionnelle visant à identifier les actions relevant de la compétence « défense contre la mer » de la GEMAPI. Cette tranche s'attachera en particulier aux enjeux juridiques et de gouvernance. Les avancements de ces deux études seront versés au Cerema afin que les conclusions puissent alimenter la réflexion menée dans le cadre du présent partenariat et être ainsi en cohérence.

La baie de Wissant a fait l'objet de nombreuses études et thèses pour comprendre le phénomène d'érosion et trouver des solutions pour limiter les risques de recul du trait de côte et de submersion. L'ensemble de ces études seront mises à disposition du Cerema pour une parfaite compréhension de la problématique. Le modèle numérique réalisé par EGIS dans le cadre du projet de réensablement massif pourra être entièrement mis à disposition du Cerema.

Par ailleurs, les études réalisées n'ont pas tenu compte de l'augmentation du niveau de la mer (excepté le perré reconstruit en 2015) car il s'agissait de solutions de court terme. Cette augmentation du niveau des mers aura pour effet d'augmenter l'érosion et le risque de submersion, impactant davantage d'enjeux que lors de l'étude d'aléas du bureau d'études DHI réalisée en 2013 pour le besoin de l'établissement du PPRL.

3. UN DEFI : FAIRE DE CETTE MENACE LIEE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE UNE OPPORTUNITE POUR REPENSER LE TERRITOIRE DE LA BAIE DE WISSANT



En début de partenariat sera réalisée une réunion publique à La terre des 2 caps afin de présenter le projet de partenariat et les différentes phases qui rythmeront celui-ci. Cela permettra de partager les attendus du projet avec les différents acteurs de la baie et de s'assurer de leur implication et de leur coopération. Cette réunion aura lieu en présence de Mme la Sous-préfète de Boulogne-sur-Mer accompagnée des services de l'État et des partenaires principaux du projet.

3.1 Résultat 1 : Un socle de connaissances commun est défini (mois 1 à 6)

L'objectif est de définir un socle de connaissances reconnu et accepté de tous. Il ne s'agira pas ici de chercher à expliquer les phénomènes rencontrés sur la baie de Wissant et d'en trouver les origines. L'objectif est d'identifier ce que signifie un recul du trait de côte à Wissant et de le retranscrire de façon temporelle et spatiale.

Les différentes actions que La terre des 2 caps souhaiterait voir menées par le Cerema sont les suivantes :

- Synthèse des différentes études relatives au trait de côte afin de permettre de caractériser les effets induits du court au long terme,
- Développer un propos pédagogique sur les risques, les aléas,
- Réaliser une approche technique étudiant différentes options concernant les aléas littoraux. Pour ce faire seront réalisés :
 - o Une modélisation de différents scénarii de submersion marine considérant 1/ en climat actuel, une ou plusieurs brèches dans le cordon dunaire se traduisant par une entrée maritime dans les marais de Tardinghen et 2/ en climat futur, l'élévation du niveau de la mer selon les dernières projections du GIEC ;
 - o Un retour d'expériences (documenté et illustré) de l'impact des méthodes de protection rigides et souples sur l'évolution du trait de côte ;
 - o Un diagnostic morphodynamique du site ainsi qu'un examen des rapports d'études. Sur cette base, une mise à jour du plan de mise en défens pourra être réalisée en fonction des conclusions de cette analyse ;
 - o Une mise à jour des enjeux sur la base des nouvelles hypothèses (réalisation de cartes SIG).

L'objectif de cette première phase sera de permettre d'identifier les différents scénarii possibles d'évolution du trait de côte auxquels seront confrontés par la suite les enjeux identifiés lors de la phase 2.

Ces deux résultats seront les socles de la concertation menée en phase 3.

2 COPIL seront réalisés avec le Cerema, La terre des 2 caps, le PMCO et les partenaires financeurs du projet.

3.2 Résultat 2 : Un inventaire exhaustif des enjeux de la baie de Wissant est réalisé (mois 5 à 12)

Afin d'atteindre les objectifs du résultat 2, le Cerema rencontrera l'ensemble des services de La terre des 2 caps et des communes afin de faire le point sur les enjeux liés à l'évolution du trait de côte et du réchauffement climatique. Il s'agira de balayer l'ensemble des secteurs impactés tant d'un point de vue des infrastructures publiques, que de l'économie, la vie sociale, le tourisme, les activités sportives...

Le Cerema rencontrera l'ensemble des acteurs étatiques et institutionnels pouvant affiner l'identification des enjeux sur le territoire à intégrer par la suite dans la définition de scénarii de projet d'aménagement.

Les données collectées auprès des différentes instances seront ensuite analysées par le Cerema et des pistes de réflexion seront d'ores et déjà proposées afin de répondre aux enjeux identifiés.

En fonction des résultats de l'approche technique sur le volet littoral et des groupes de travail sur les axes définis, le Cerema préfigurera les pistes de travail et les grandes orientations territoriales envisageables. Des supports pour concerter les acteurs du territoire seront alors élaborés.

Le Cerema appuiera également La terre des 2 caps dans l'élaboration des modalités de concertation.

2 COPIL rythmeront cette phase.

À l'issue de ces deux premières phases du partenariat, La terre des 2 caps partagera via son site internet ainsi que sur son profil Facebook les premiers éléments de l'étude ceci afin d'annoncer les ateliers de concertation à venir.

Une plaquette de communication sera réalisée et diffusée via ces deux médias ainsi qu'auprès des communes de la baie.

3.3 Résultat 3 : Les habitants, associations, acteurs de la vie économique, touristique, associative de la baie de Wissant sont concertés (mois 13 à 24)

La terre des 2 caps souhaite que soit mise en œuvre une concertation dynamique et innovante afin de permettre à l'ensemble des acteurs de la baie d'avoir l'opportunité de s'exprimer et de comprendre les enjeux auxquels devra répondre le projet de territoire de la baie de Wissant. C'est pourquoi le choix a été fait de centrer l'appui du Cerema sur l'aspect technique, non seulement dans la présentation du socle de connaissances lié au contexte hydrosédimentaire mais également dans l'identification des enjeux pour que soient élaborés plusieurs scénarii qui serviront de base à la concertation. Il a été retenu de faire appel à un cabinet de communication extérieur afin de bénéficier d'une expertise en termes d'animation qui permettra de regrouper toutes les générations, tous les acteurs économiques, sportifs, associatifs autour de ce projet et créer ainsi une dynamique positive autour de cette évolution qui constitue une menace initialement.

Le projet de territoire est à destination des générations futures, l'approche devra donc permettre d'impliquer tout au long de la concertation des élèves d'écoles primaires, collèges, lycées voire université. Ils pourraient avoir un rôle d'acteurs puis rapporteurs des ateliers animés au cours de la concertation.

Le Cerema lors de cette troisième phase appuiera la CCT2C dans la rédaction du CCTP pour le recrutement d'un cabinet de communication en charge de l'animation de la concertation. Cet accompagnement se fera depuis l'élaboration du CCTP jusqu'à la sélection du prestataire puis le suivi et la participation aux différentes phases de concertation.

À l'issue de la phase de concertation seront définis plusieurs scénarii possibles d'évolution du trait de côte et de réponse aux enjeux qui en découleront. Ceux-ci seront présentés aux élus de La terre des 2 caps qui pourront alors définir le scénario à approfondir par la suite lors de la phase 4.

À l'issue de cette phase de concertation, une réunion publique serait animée à La terre des 2 caps en présence de Mme la Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer ainsi que des membres du COPIL. L'objectif sera de réaliser une restitution de la concertation et des différents scénarii qui seront ensuite présentés aux élus.

Un document synthétique de communication sera préparé et partagé via le site de la Terre des 2 caps ainsi que via le profil Facebook de l'intercommunalité. Cette plaquette de communication sera également partagée avec l'ensemble des communes de la baie.

3.4 Résultat 4 : Un projet de territoire ambitieux à l'échelle de la baie de Wissant est écrit et traduit dans un programme d'actions opérationnel pluriannuel (mois 19 à 24)

La dernière phase de ce partenariat consistera en l'écriture d'un projet de territoire ambitieux à l'échelle de la baie de Wissant s'inscrivant dans la démarche de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle de La terre des 2 caps. Cette démarche sera initiée lors de cet appel à partenaires et se prolongera par la suite des mois 24 à 34 avec l'appui du CEREMA comme Assistant à maître d'ouvrage.

À l'issue de la phase de concertation, les élus choisiront un scénario à approfondir pour que le territoire de la baie de Wissant puisse faire face aux enjeux liés au réchauffement climatique.

Le Cerema assurera une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de permettre d'élaborer un CCTP pour recruter un bureau d'étude spécialisé qui aura pour objectif la retranscription du scénario retenu en un programme d'actions pluriannuel opérationnel. Cette AMO intégrera le volet montage opérationnel et notamment concernant les volets juridiques, financiers du projet mais également les questions de fiscalité locale.

Le Cerema appuiera la CCT2C dans l'analyse des offres et la désignation du bureau d'études. Une fois le prestataire identifié, le Cerema versera les contenus techniques nécessaires à la réalisation de ce document cadre. Un appui continu du Cerema sera réalisé tout au long de la prestation du bureau d'études, ceci afin de s'assurer que l'ensemble des enjeux identifiés en phases 1 et 2 trouveront une réponse opérationnelle dans ce document.

Il s'agira ici notamment de s'assurer que ce projet d'aménagement et de recomposition spatiale intégrera bien les objectifs plus globaux liés à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, aux démarches bas Carbone, énergie renouvelable, numérique, mobilité douce. Ce projet devra également répondre aux enjeux rencontrés par de nombreuses communes du littoral pour garder une attractivité en toute saison et maintenir un dynamisme hors saison. Ce projet devra dépasser la seule problématique de recul du trait de côte pour répondre également aux enjeux actuels des communes de la baie de Wissant, tout en s'inscrivant dans les orientations du PLU intercommunal.

À l'issue de cette phase, une réunion publique serait animée à La terre des 2 caps en présence de Mme la Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer ainsi que des membres du COPIL. L'objectif sera de présenter le projet de territoire et les grandes étapes de mise en œuvre. Un document synthétique de communication sera également établi afin d'en permettre une diffusion large auprès des citoyens et acteurs de la baie de Wissant via les réseaux sociaux et les sites de l'intercommunalité et des communes concernées.

Une présentation sera faite également à l'ensemble des EPCI membres techniciens et élus du service commun de défense contre la mer du PMCO. En effet, le projet d'aménagement du territoire de la baie de Wissant permettra de répondre non seulement à des enjeux de réchauffement climatique mais s'inscrira également dans une réflexion plus globale d'aménagement du territoire devant répondre à des enjeux plus transversaux tels que la vie dans une station balnéaire à l'année, l'intégration de démarche de développement durable...

L'ensemble de la démarche proposée dans le cadre de cet appel à partenariat est innovante de par son ampleur depuis la définition d'un socle commun de connaissances, considérant les méthodes de concertation intergénérationnelle et intersectorielle aboutissant à l'élaboration d'un projet d'aménagement répondant aux enjeux de développement durable et de réchauffement climatique. Cette approche pourra être par la suite dupliquée sur d'autres collectivités faisant face aux mêmes enjeux : faire d'une menace une opportunité de repenser un territoire.

4. UN PARTENARIAT FORT POUR REPONDRE A CES ENJEUX CRUCIAUX POUR LE TERRITOIRE DE LA CCT2C

4.1 Équipe projet mobilisée par la structure porteuse et les partenaires

L'ensemble des services communautaires en lien avec cette étude seront associés. L'interlocuteur privilégié sera le chargé de mission GEMAPI en lien direct avec le Directeur général des services techniques.

Ce projet sera copiloté par le conseiller communautaire délégué à la GEMAPI.

Le service commun de défense contre la mer du PMCO sera partie prenante de ce partenariat.

4.2 Budget et plan de financement prévisionnels

	CEREMA	Reste à charge € HT
Partenariat CEREMA	117 542	117 542
BE Concertation		50 000
BE rédaction du programme d'action		100 000
TOTAL	117 542	267 542

La terre des 2 caps est actuellement en discussion avec les services de l'État (DDTM, DREAL), la Région Hauts-de-France, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le Conservatoire du littoral et le Département du Pas-de-Calais afin d'obtenir un financement de 80 % de son reste à charge.

4.3 Comité de pilotage et comité technique

Afin de suivre ce partenariat seront mis en place dès le début du projet un COPIL et un COTECH composés de la façon suivante :

COPIL pressenti:

- CCT2C,
- Communes de Wissant, Tardinghen, Audinghen et Escalles,
- PMCO – SCDM,
- Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer,
- Département du Pas-de-Calais,
- DREAL Hauts-de-France,
- DDTM 62,
- Agence de l'eau Artois-Picardie,
- Région Hauts-de-France,
- Conservatoire du littoral,
- Cerema...

COTECH pressenti :

- Agents de la CCT2C,
- PMCO – SCDM,
- DREAL Hauts-de-France,
- DDTM 62,
- Département du Pas-de-Calais,
- Agence de l'eau Artois-Picardie,
- Région Hauts-de-France,
- Conservatoire du littoral,
- Université du littoral côte d'Opale,
- Boulogne Développement côte d'Opale,
- Cerema,

...